

Questions orales

directement avec l'organisme et lui expliquer pourquoi. Pas besoin d'être grand clerc pour le comprendre.

Une voix: Exact.

M. Manning: Monsieur le Président, les règles de conduite des ministres et le rôle du conseiller en éthique sont indissociables. Hier, à la Chambre, le premier ministre a refusé de divulguer le contenu des échanges entre son cabinet et le conseiller en éthique au sujet des activités douteuses du ministre du Patrimoine canadien. En traitant ainsi une question d'éthique derrière des portes closes, d'une manière détournée et improvisée, le premier ministre trahit sa profession d'intégrité et de transparence.

Je demande directement à la vice-première ministre quel avis le conseiller en éthique a donné au gouvernement. A-t-il dit, oui ou non, que le ministre du Patrimoine canadien devait démissionner?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je rejette la prémisse du député selon laquelle, quand Jim Hart, député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, a écrit au ministre. . .

Des voix: Oh, oh.

• (1430)

Le Président: Chers collègues, il est préférable de ne pas désigner les députés par leur nom et d'utiliser plutôt celui de leur circonscription.

Mme Copps: Monsieur le Président, la lettre dit: «Monsieur le Ministre, une de mes électrices s'inquiète de la hausse imminente de l'abonnement au câble de Regional Cable T.V. Inc. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir prendre connaissance des lettres ci-jointes de M^{me} Kirkland et de lui expliquer pourquoi elle doit payer l'abonnement de base 3 \$ de plus par mois même si elle ne veut pas capter les canaux supplémentaires.»

On peut présumer que le ministre, en communiquant avec le CRTC, a transmis les préoccupations légitimement exprimées par un député au nom de ses électeurs. Cela fait partie du travail de député. Il est à souhaiter que le Parti réformiste ne cherche pas à paralyser les députés qui essaient de représenter leurs électeurs.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, manifestement, à écouter les réponses de la vice-première ministre, je dois constater que le ministre du Patrimoine canadien n'est pas le seul à confondre le rôle d'un député et celui d'un ministre.

La vice-première ministre peut-elle nous dire quelle crédibilité la population peut maintenant accorder au ministre du Patrimoine canadien, alors qu'il ne sait même pas juger de la nature des responsabilités qui le lient au CRTC?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre lui-même a déclaré dans cette Chambre que des erreurs ont été commises. Est-ce que la députée d'en face veut une solution ou un problème politique?

À partir de la semaine dernière, la solution qu'il a adoptée est d'écrire à chaque ministre pour l'informer qu'aucune correspondance ne peut être envoyée directement aux tribunaux quasi judiciaires. Cette solution a été adoptée avant que M. Wilson arrive avec une réglementation plus élargie qui sera débattue en Chambre. Il y avait un problème, des erreurs ont été commises; les erreurs ont été réglées et on veut tout de même respecter l'intégrité des ministres de remplir leurs fonctions.

Le chef de l'opposition a été ministre. Il sait qu'il avait des responsabilités à la fois envers ses concitoyens de Lac-Saint-Jean et envers le poste de ministre qu'il occupait. On ne veut pas lier les mains des simples citoyens de Lac-Saint-Jean parce que leur député était ministre. Ils veulent obtenir du service. On veut leur offrir un bon service, efficace et honnête, et c'est ce que nous essayons de faire.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, je ne suis pas ministre, mais mercredi soir dernier, quand on m'a montré la nouvelle, j'ai tout de suite su qu'il fallait que le ministre démissionne. C'est là la solution!

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay: Et si ce n'est pas la solution, nous aurons un problème politique.

Alors, quelle crédibilité un ministre qui comprend si mal le fonctionnement des règles élémentaires du fonctionnement de son ministère peut-il défendre et comment peut-il mener à terme les importants dossiers dont il a la responsabilité, notamment le financement de Radio-Canada, l'avenir de Téléfilm Canada et celui de l'Office national du film, l'autoroute électronique et la révision de la Loi sur les droits d'auteur que nous attendons depuis une éternité?

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit très clairement qu'une erreur avait été commise et que le gouvernement avait mis en place un système pour garantir que cela ne se reproduise plus. Le ministre lui-même a dit très clairement que dès qu'il a pris conscience que le CRTC avait mal interprété sa lettre initiale, il lui a écrit une deuxième fois pour clarifier la situation.

La députée dit que nous allons avoir un problème politique. Si la députée s'intéresse vraiment au règlement de ce problème, elle reconnaîtra que, dès vendredi dernier, le premier ministre a transmis à tous les ministres une directive suivant laquelle toute lettre ministérielle à un organisme quasi judiciaire doit être examinée par M. Wilson.